

Ce jour vingt Sept Thousand Six Cent de la République
françoise me & indivisible & Démocratique parvenant nous
officier public de la municipalité de la ville de Suresne
chargé de recevoir les acte de mariage & constater la
naissance. Je Meis par les en l'acte que la Citoyenne de nom
Sibillat femme & épouse, résidant en cette Commune
épouse de Citoyen Michel Soggy mineur âgé de vingt cinq
ans cultivateur jouir de l'enfant & de Citoyen Joseph Sibillat
résidant âgé de l'enfant & de Citoyen Joseph Sibillat
résidant en cette Commune, nous ont déclaré que fille est
Citoyen Michel Soggy mineur & a même Supplé la femme
de l'enfant & a déclaré que une heure de matin dans le
Domicile de l'enfant, il a été donné à l'enfant son nom
et la preuve de son, nous avons donné acte de la ville
Déclaration de naissance & de son & a signé le dit acte
pour en l'enfant & a signé avec moi le dit Sibillat
Joseph Sibillat